

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Neo-Larventox C

Date de révision: 15.11.2022

Code du produit: 2

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Neo-Larventox C

UFI: YH4Q-WP1E-N7AA-93FF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

pesticides en

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SUISAG AG für Dienstleistungen in der Schweine-
produktion
Rue: Allmend
Lieu: CH-6204 Sempach
Téléphone: +41 (0)41 462 65 50 Téléfax: +41 (0)41 462 65 49
e-mail: info@suisag.ch
Interlocuteur: Regulary office

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum: +41 (0)44 25 15 151
oder 145

Information supplémentaire

1.4. Notrufnummer: Schweiz, Tox Info Suisse: 145, vom Ausland: +41 44 251 51 51 Österreich,
Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 406 43 43 Deutschland, Giftnotruf München: +49 89 19 240 France,
NRS / ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59 Luxembourg, Vergiftungsinformationszentrale : +320 22649636

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans selon les règlements nationaux d'élimination des
déchets.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|----------|----------|-----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 66215-27-8 | N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (Cyromazine) | | | 1 - < 5 % |
| | Skin Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H335 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Neo-Larventox C

Date de révision: 15.11.2022

Code du produit: 2

Page 2 de 7

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Neo-Larventox C

Date de révision: 15.11.2022

Code du produit: 2

Page 3 de 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pesticides en

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Neo-Larventox C

Date de révision: 15.11.2022

Code du produit: 2

Page 4 de 7

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|--------------------|
| L'état physique: | solide |
| Couleur: | blanc - beige |
| Odeur: | non déterminé |
| Modification d'état | |
| Point de fusion/point de congélation: | 133 - 135 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 130 °C |
| Point d'éclair: | non applicable |
| Inflammabilité | |
| solide/liquide: | non déterminé |
| gaz: | non applicable |
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé |
| Température d'inflammation spontanée | |
| solide: | non déterminé |
| gaz: | non applicable |
| Température de décomposition: | > 130 °C |
| pH-Valeur (à 20 °C): | 7,5 |
| Hydrosolubilité: | facilement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| non déterminé | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | -0,0644 |
| Pression de vapeur: | non déterminé |
| Densité: | non déterminé |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes
Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides: non déterminé
Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Comburant

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Neo-Larventox C

Date de révision: 15.11.2022

Code du produit: 2

Page 5 de 7

10.4. Conditions à éviter

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****ETAmél contrôlé**

| | Dose | Espèce | Source |
|---------------|--------------|--------|--------|
| DL50, orale | 5000 mg/kg | Rat | OECD |
| DL50, cutanée | > 2000 mg/kg | Rat | OECD |

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|--|-------|-----------|--------|--|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 66215-27-8 | N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (Cyromazine) | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 90 mg/l | 96 h | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r | 2,6 mg/l | 96 h | Pseudokirchneriella subcapitata | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 | 250 mg/l | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Neo-Larventox C

Date de révision: 15.11.2022

Code du produit: 2

Page 6 de 7

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

020108 Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ou de la préparation et de la transformation des aliments; Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

020108 Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ou de la préparation et de la transformation des aliments; Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

020108 Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche ou de la préparation et de la transformation des aliments; Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Neo-Larventox C

Date de révision: 15.11.2022

Code du produit: 2

Page 7 de 7

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)